



Régime de retraite
de Postes Canada
RAPPORT AUX
PARTICIPANTS
2015

Rémunération totale

Régime de retraite | Rémunération et primes | Avantages sociaux | Santé et mieux-être



Table des matières

Message de la présidente du Conseil d'administration	
Message du chef des finances et du chef des ressources humaines	1
Volet à prestations déterminées (PD) – Survol de 2015.....	2
Aperçu des participants.....	4
Nos services aux participants	5
Volet à cotisations déterminées (CD) – Survol de 2015.....	6
Gouvernance du Régime.....	7
Stratégie de gestion du risque.....	9
Nos placements – Volet à PD.....	11
Points saillants de la situation financière – Volet à PD	17
Résumé des états financiers	18
Résumé des évaluations actuarielles de la capitalisation – Volet à PD.....	20
Glossaire	24

Caractère confidentiel des documents relatifs à la retraite

La Société canadienne des postes est assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et respecte la *Politique sur la protection des renseignements personnels des employés de Postes Canada*. Les renseignements personnels, y compris les renseignements sur la retraite, sont traités d'une façon sécuritaire et confidentielle.

Remarque

Pour les besoins du présent rapport, le terme « Régime » renvoie au Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes, qui comporte le volet à prestations déterminées et le volet à cotisations déterminées, à moins d'indication contraire. La Société canadienne des postes verse des prestations de retraite à ses participants par l'entremise du Régime, qui est soumis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) fédérale.

Le présent rapport reflète la situation financière et les résultats opérationnels du Régime selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les renseignements financiers sont des données non auditées extraites des états financiers. Ce rapport et les états financiers audités, ainsi que les notes afférentes, peuvent être consultés sur le site Web retraitescp.com ou sur demande.

Les termes qui paraissent **en gris en caractères gras** à leur première utilisation sont définis dans le glossaire à la fin du document.

Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Message de la présidente du Conseil d'administration



Siân M. Matthews

Présidente du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a comme responsabilité fiduciaire d'agir dans l'intérêt des participants au Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes. Nous prenons cette responsabilité au sérieux.

La surveillance que nous exerçons sur l'administration du Régime, les résultats et les stratégies de ses placements se veut prudente et professionnelle. Notre gouvernance et la surveillance respectent les lois et les principes bien établis des administrateurs de régime. Notre travail fait l'objet d'un examen rigoureux.

Le Régime est bien géré. Ses placements affichent un taux de rendement de 7,3 % pour 2015. Ce pourcentage est inférieur aux trois dernières années où le rendement a été supérieur à 10 %. Toutefois, dans une année difficile pour les placements, ce résultat est quand même supérieur à l'indice de référence de 5,1 %. Un certain nombre de régimes de retraite canadiens ont affiché un meilleur rendement, mais un nombre égal d'entre eux ont fait pire.

Bien que Postes Canada et les groupes d'intérêt requièrent plus de temps pour parvenir à une solution à la hauteur des défis du Régime, nous visons constamment à maintenir sa viabilité. Entre-temps, l'employeur et les participants au Régime continuent d'y verser régulièrement des cotisations. Les cotisations totales au volet à prestations déterminées s'élèvent à 513 millions de dollars pour 2015.

Au nom du Conseil, je tiens à remercier le Comité des pensions et son président A. Michel Lavigne, ainsi que Douglas D. Greaves, vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements, pour leur gestion du Régime. Je remercie aussi le Comité consultatif de placement et le Conseil consultatif des pensions pour leurs précieux conseils.

Le Conseil et la direction se sont engagés à ce que Postes Canada respecte toutes ses obligations à l'égard des participants, autant ceux qui sont actifs que ceux ayant pris leur retraite après des années au service des Canadiens.

Message du chef des finances et du chef des ressources humaines



Wayne Cheeseman
Chef des finances



Scott G. McDonald
Chef des ressources humaines

La direction de Postes Canada et le Conseil d'administration sont très conscients que les participants au Régime veulent avoir l'esprit tranquille concernant le soutien que leur procurera le Régime lorsqu'ils seront à la retraite.

Nous nous rendons bien compte que les participants vieillissent et que le nombre de départs à la retraite augmente. De fait, le nombre de retraités touchant des prestations du Régime a augmenté de 7 % en 2015 par rapport à l'année précédente. Comme la plupart des gens vivent désormais plus longtemps à la retraite, ils touchent des prestations sur un plus grand nombre d'années que les retraités des dernières décennies. Les retraites de plus longues durées représentent un des défis pour la capitalisation des régimes de retraite. Autre facteur important, la taille du Régime devient de plus en plus disproportionnée au fil des ans par rapport aux revenus et aux bénéficiaires avant impôt de la Société.

L'investissement constitue un levier nous permettant de relever le défi de la capitalisation à long terme, et nous rajustons notre stratégie en conséquence. Nous avons modifié la composition des placements de manière à intégrer un plus grand nombre d'actifs qui réduisent le risque de changement des taux d'intérêt au fil du temps.

Postes Canada continue d'évaluer d'autres leviers pouvant lui permettre de relever les défis à long terme du Régime. La Société travaillera avec les agents négociateurs, tous les groupes d'employés, et des participants actifs et retraités pour assurer la viabilité du Régime à long terme. Nous comptons bien respecter notre engagement d'informer, de consulter et de négocier, au besoin.

La répondante du Régime – Postes Canada – doit être solide pour que le Régime soit solide. La Société affiche des résultats encourageants en déployant des efforts pour améliorer son autonomie financière.

En conclusion, la caisse de retraite continue de profiter de placements prudents et d'une administration responsable, mais nous devons continuer à travailler de manière à relever les défis à long terme.

L'investissement constitue un levier nous permettant de relever le défi de la capitalisation à long terme, et nous rajustons notre stratégie en conséquence. Nous avons modifié la composition des placements de manière à intégrer un plus grand nombre d'actifs qui réduisent le risque de changement des taux d'intérêt au fil du temps.

Volet à prestations déterminées (PD) – Survol de 2015

Actif

21,9 milliards de dollars

Actifs nets de placement au 31 décembre 2015

Taux de rendement en 2015

7,3 %

Indice de référence¹

5,1 %

En 2015, une stratégie de placement en fonction du passif, qui consiste à gérer l'actif du Régime en fonction de ses éléments de passif dans le cadre d'une approche de diminution des risques, a été mise en place. Cette stratégie vise à réduire au minimum la volatilité de la situation financière du Régime en faisant mieux correspondre l'actif et le passif. Pour en savoir plus, consultez les pages 9 à 13.

Estimation de la situation de capitalisation au 31 décembre 2015

Déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé²

(moyenne de 3 ans)

6,2 milliards de dollars

Capitalisation à **77,8** %

Déficit sur le plan de la solvabilité – valeur du marché²

(approche de liquidation)

5,9 milliards de dollars

Capitalisation à **78,8** %

Excédent sur le plan de la continuité

1,2 milliard de dollars

Capitalisation à 106,4 %

La situation financière du Régime s'est améliorée en 2015, notamment grâce à des gains de placement d'années antérieures, et à des rendements et des taux d'intérêt stables – reportez-vous à la page 20 pour en savoir plus.

En 2015

Prestations payées

880 millions de dollars

Cotisations au Régime

Participants :

237 millions de dollars

Postes Canada :

Service courant

242 millions de dollars

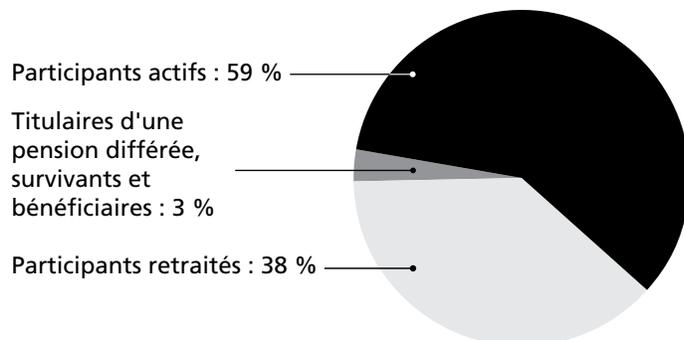
Paiements spéciaux

34 millions de dollars

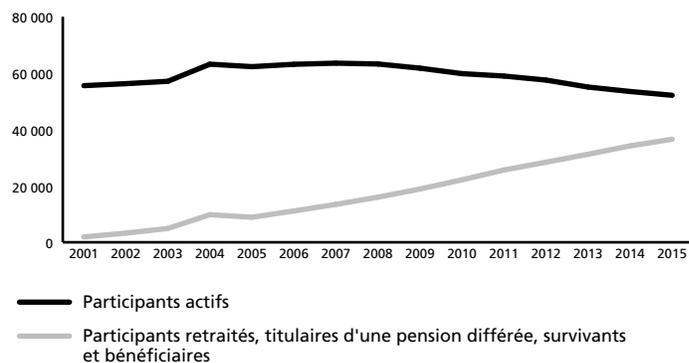
Sans aucun allégement de la capitalisation du déficit, Postes Canada aurait eu à cotiser 1,4 milliard de dollars de plus en paiements de solvabilité spéciaux en 2015.

1. Voir le glossaire.
2. Voir la page 23.

Participants en 2015



Évolution de la participation au Régime



Le Régime continue de prendre de la maturité. Les retraités représentent maintenant 38 % des participants et 55 % des obligations de solvabilité.



**Communications
avec les
participants**

65 293



**Cote de
satisfaction
des participants**

4,4/5



**Selon le sondage
de 2015 sur le site
retraitecp.com**

82 % des
participants
trouvent que le
site répond à
leurs besoins

Coûts concurrentiels

Placements

0,35 \$ par 100 \$ d'actifs –
coût inférieur à la moyenne de
notre groupe de pairs : **0,38 \$**

Administration

138 \$ par participant – coût
inférieur à la moyenne de notre
groupe de pairs : **196 \$**

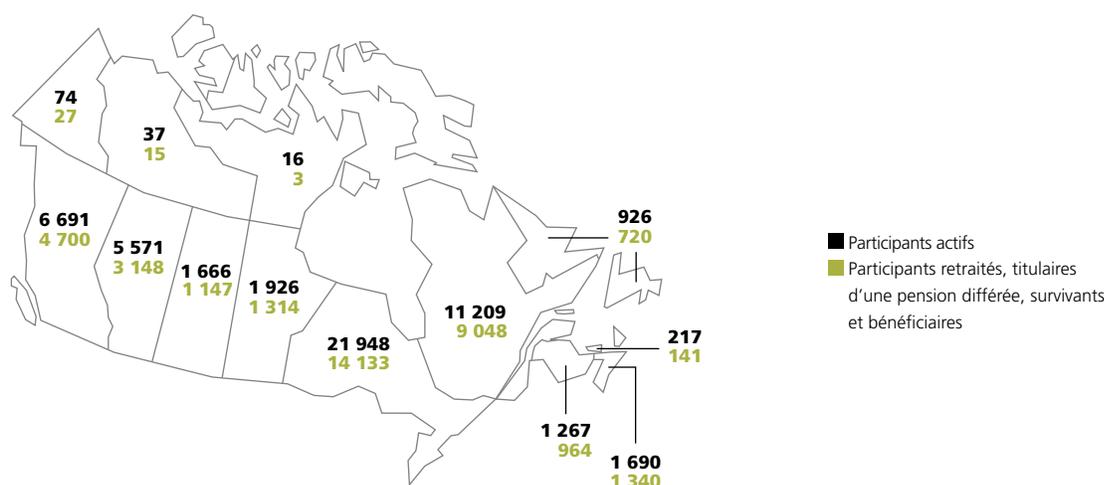
Source : Sondages de CEM Benchmarking menés respectivement pour 2014 et 2013

Aperçu des participants

	2011	2012	2013	2014	2015 ¹
Participants actifs	59 228	57 923	55 509	54 147	53 238
Pourcentage	69,8 %	67,1 %	64,0 %	61,2 %	59,1 %
Participants retraités	23 635	26 236	28 715	31 219	33 448
Pourcentage	27,8 %	30,4 %	33,1 %	35,3 %	37,2 %
Titulaires d'une pension différée, survivants et bénéficiaires	2 019	2 193	2 548	3 051	3 353
Pourcentage	2,4 %	2,5 %	2,9 %	3,5 %	3,7 %
Total	84 882	86 352	86 772	88 417	90 039

1. Pour 2015, les renseignements ci-dessus portent sur 88 689 participants au volet à prestations déterminées (PD) et 1 350 participants au volet à cotisations déterminées (CD) du Régime (1 097 participants actifs et 253 participants différés au volet à CD).

Participants à l'échelle du Canada au 31 décembre 2015



Répartition des participants actifs et retraités par âge au 31 décembre 2015

Âge	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	Plus de 79 ans
Participants actifs au volet à PD	1 041	8 231	15 208	21 185	6 309	167	0
Participants actifs au volet à CD	229	420	301	130	17	0	0
Participants retraités au volet à PD	0	20	174	6 018	21 244	5 769	223

Moyenne d'âge	2015	2014
Participants actifs au volet à PD	49,5	49,2
Participants actifs au volet à CD	38,0	38,0
Participants au volet à PD au départ à la retraite	60,1	59,7
Participants retraités au volet à PD	64,9	64,3

Le saviez-vous?

Au cours des cinq prochaines années, 18 046 participants actifs au volet à PD auront atteint l'âge ouvrant droit à pension.

Nos services aux participants

Centre du régime de retraite pour les participants au volet à PD

Le Centre du régime de retraite est au cœur des services aux participants : il répond aux demandes des participants par téléphone ou par la poste et exécute les transactions. Cette équipe offre des services tels que le traitement des départs à la retraite, des cessations d'emploi et des décès, les versements des prestations aux nouveaux retraités, les rachats de service accompagné d'option, les mises à jour des bénéficiaires d'assurance-vie des retraités et l'obtention des cotisations des employés en cas de congé autorisé. De plus, la Fiducie RBC Services aux investisseurs offre des services aux retraités concernant le versement de leurs prestations de retraite du volet à PD.

2015	2014	
51 675	57 705	Appels téléphoniques des participants au Service des pensions
3 995	4 209	Appels téléphoniques des retraités à la Fiducie RBC Services aux investisseurs
9 623	11 222	Appels téléphoniques aux participants
48 910	55 681	Transactions effectuées pour les participants par le Service des pensions
121 797	198 824	Estimations des prestations de retraite effectuées à l'aide du calculateur sur le site Web
70	67	Ateliers de préretraite
1 998	2 075	Participants aux ateliers
311	301	Consultations individuelles au cours des ateliers
4,4 / 5,0	4,4 / 5,0	Cote de satisfaction des participants
4,3 / 5,0	4,3 / 5,0	Cote visée

En 2015, le Service des pensions a préparé près de 85 500 relevés annuels de prestations de retraite personnalisés pour les participants actifs et, pour la première fois en 2015, pour les participants retraités, les titulaires d'une pension différée et les survivants.

Ateliers de préretraite

Des ateliers de préretraite sont offerts aux participants au Régime pour les aider à entreprendre leur retraite. Ils sont offerts, par invitation seulement, aux participants au Régime qui sont à cinq ans de l'obtention d'une pension non réduite. Ces ateliers portent sur les caractéristiques du Régime de retraite de Postes Canada, les avantages sociaux à la retraite, les programmes gouvernementaux, la planification financière, la planification testamentaire et successorale, la santé et le mieux-être. Nous recevons constamment des commentaires positifs de la part des participants qui ont assisté aux ateliers.

retraitescp.com

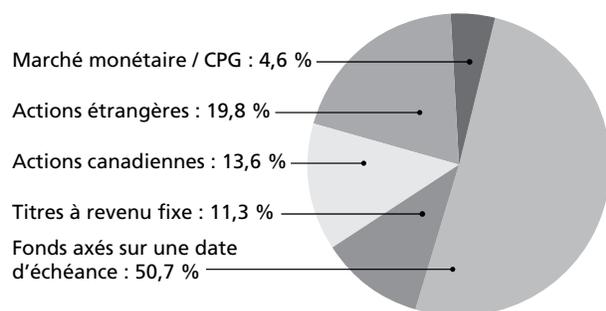
Le site Web **retraitescp.com** donne des renseignements sur l'ensemble des programmes de retraite de Postes Canada : les volets à prestations déterminées (PD) et à cotisations déterminées (CD) du Régime, ainsi que le Régime d'épargne-retraite collectif et le Régime d'épargne volontaire. Un outil de production de rapports mis en place en 2015 nous permet de mieux analyser les visites sur le site. Un sondage effectué auprès des utilisateurs indique que 66 % d'entre eux considèrent que l'information est facile à trouver et que 82 % sont d'avis que le site répond à leurs besoins. Le Service des pensions utilisera les commentaires formulés dans le cadre du sondage pour continuer à améliorer le site.

L'équipe du Service des pensions s'est engagée à offrir des services rapides, proactifs et empreints de compassion à tous les participants au Régime. Consultez la page suivante pour les services offerts aux participants au volet à CD.

Volet à cotisations déterminées (CD) – Survol de 2015

Au 31 décembre	2015	2014
Participants actifs au volet à CD	1 097	665
Participants différés	253	81
Cotisations moyennes (% de la paie)		
Postes Canada	6,0 %	6,0 %
Participants	3,6 %	3,0 %
Actif		
Actif	18,2 M\$	12,7 M\$
Cotisations de postes Canada	4,0 M\$	2,9 M\$
Cotisations des participants	2,0 M\$	1,4 M\$
Régime d'épargne volontaire (REV)		
Participants au REV	234	131
Actif	1,9 M\$	1,3 M\$
Cotisations moyennes des participants au REV (% de la paie)	4,1 %	4,0 %

Répartition de l'actif au 31 décembre 2015



Vous voulez connaître le rendement de vos placements en 2015?

Reportez-vous au relevé personnalisé de la Financière Sun Life daté du 31 décembre que vous avez reçu chez vous ou visitez le site Web destiné aux participants à l'adresse masunlife.ca.

Le saviez-vous?

Le nombre de participants ayant utilisé l'outil Planificateur de retraite sur masunlife.ca a augmenté de **89 %** en 2015. Il suffit de répondre à quelques questions du Planificateur de retraite pour voir si votre épargne vous permettra de réaliser votre objectif de retraite. Vous pourrez suivre vos progrès sur chaque relevé de compte et en ligne.

Nos services aux participants du volet à CD

Centre de soutien à la clientèle de la Financière Sun Life : 232 appelants

Les trois principaux objets des appels concernent des soldes de compte, des questions sur le traitement et des mots de passe et codes d'utilisateurs oubliés.

Transactions sur le site des participants masunlife.ca : 515 utilisateurs

Les trois principaux objets des transactions portent sur une vérification du solde du compte, de l'historique des transactions et du rendement des placements.

Participants ayant utilisé l'outil Planificateur de retraite : 158

Communications et nouveaux outils pour les participants au volet à CD en 2015

- Une campagne annuelle sur le REV vise à encourager les participants à cotiser au REV.
- Les nouveaux relevés combinés pour les participants au volet à CD, qui participent également au REV, comportent de l'information sur les deux comptes en un seul relevé pratique.
- Le nouveau calculateur en ligne des cotisations par retenues salariales accessible à partir du site masunlife.ca permet aux participants de constater l'incidence nette de l'augmentation de leurs cotisations.
- La campagne « Épargnez davantage dès aujourd'hui » invite les participants à augmenter leurs cotisations au volet à CD et à tirer le maximum des cotisations de contrepartie de postes Canada.

95 %

Le pourcentage des participants au volet à CD qui cotisent au Régime est passé de 78 % à la fin de 2014 à

95 % à la fin de 2015, grâce à cette campagne et au changement apporté au taux de cotisation par défaut pour les employés qui n'avaient pas fait de sélection.

Webinaires

Les participants au volet à CD ont accès à une série de webinaires de 60 minutes offerts par la Financière Sun Life. Ces webinaires interactifs sont conçus pour fournir de l'information facile à comprendre sur l'épargne et la planification financière et de la retraite, quelle que soit l'étape de votre carrière.

Visitez le site retraitescp.com > Cotisations déterminées (CD) > Retraite > Ateliers et webinaires pour en savoir plus sur les sujets présentés et le calendrier.

Gouvernance du Régime

Postes Canada a comme vision que tous les participants au régime de retraite aient une sécurité financière à la retraite, et sa mission consiste à gérer et investir avec prudence les actifs du Régime au profit des participants.

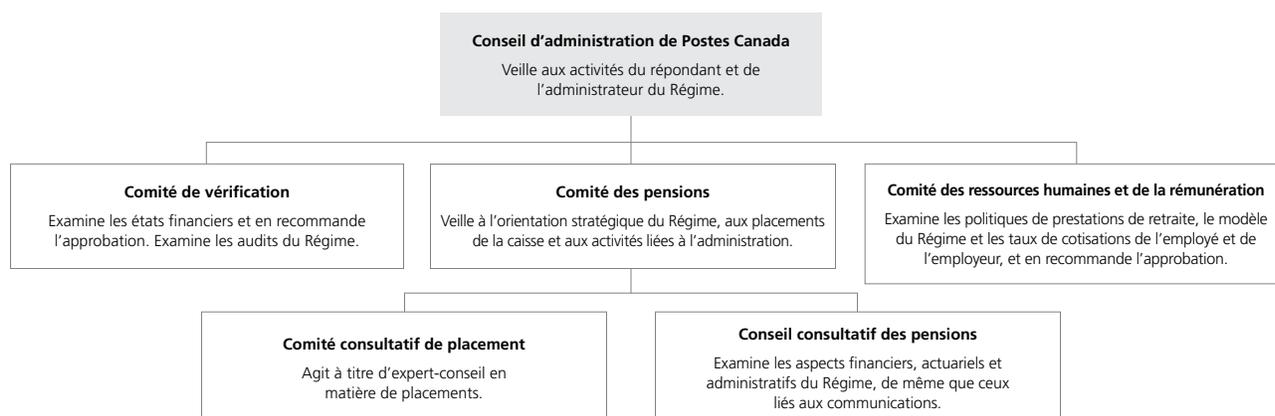
Postes Canada, à titre de répondante du Régime, est responsable de la capitalisation du Régime et de la conception de son modèle, qui détermine les prestations offertes aux participants au Régime. Elle est également l'administratrice du Régime, et est responsable de la gestion du Régime et des placements de la caisse de retraite.

Le Conseil d'administration de Postes Canada surveille ces activités afin de s'assurer qu'elles sont effectuées de façon responsable et dans l'intérêt de tous les participants au Régime. Dans le cadre de ses responsabilités, le Conseil suit ses normes de conduite qui décrivent les règles d'éthique, notamment en matière de conflit d'intérêts, de précautions, de diligence et de compétences (disponibles sur postescanada.ca > Postes Canada > Entreprise > Régie d'entreprise).

Une solide structure de gouvernance a été établie par le Conseil pour les volets à prestations déterminées (PD) et à cotisations déterminées (CD) du Régime, et celle-ci est illustrée ci-dessous. Les comités du Conseil sont composés de membres nommés du Conseil ayant une expertise s'appliquant aux questions liées aux régimes de retraite.

Le Comité consultatif de placement et le Conseil consultatif des pensions comprennent des représentants des agents négociateurs et donnent au Comité des pensions des conseils sur les placements et l'administration.

Pour en savoir plus, visitez le site retraitescp.com à l'onglet Gouvernance.



Liste des membres du Conseil d'administration et des comités au 31 décembre 2015

Conseil d'administration

Siân M. Matthews (présidente) ★▲●
Deepak Chopra
Thomas Cryer FCPA, F.C.A. ★▲
Michèle Desjardins ●
A. Michel Lavigne FCPA, F.C.A. ★▲
Andrew B. Paterson ▲●
Alain Sans Cartier ★
William H. Sheffield B.Sc., MBA, IAS.A ★●
Sharon Sparkes MBA, CPA, CA ★▲
Donald Woodley ●

Comité consultatif de placement

J. Lorne Braithwaite B.Com, MBA (président)
Phillip H. Doherty B.Com, MBA, CPA, CA
Douglas D. Greaves B.A. (spéc.), A.F.A., IAS.A
Richard L. Knowles A.F.A., B.A. (spéc.)
A. Michel Lavigne FCPA, F.C.A.

Représentants des syndicats et des associations

Isla Carmichael Ph.D, M.Éd., M.A.
Hugh Mackenzie M.A., IAS.A

Conseil consultatif des pensions

Représentants de Postes Canada

Douglas D. Greaves B.A. (spéc.), A.F.A., IAS.A (président)
Steven Galezowski MBA, CPA, CA, ICEEE, A.F.A.
Lou Greco MBA, CPA, CA
Kateri Saumure B.A.Cmn
Brad Smith EMBA, CEBS, H.R.C.C.C.

Représentants élus

Mary Bishop CPA, CA, CEBS (tous les participants retraités)
Nelson Chan MBA, CPA, CMA (employés cadres et exempts)
Angelo Colacci (tous les participants actifs)
William (Bill) R. Price B.A., M.A. (tous les participants retraités)

Représentants des syndicats et des associations

Daryl Bean (AFPC/SEPC)
Madeleine Cleroux (STTP)
Beverly Collins (STTP)
Guy Dubois (AOPC)
Rona Eckert (STTP)
Sylvain Lapointe (STTP)
Daniel Maheux (ACMPA)
François Paradis (AFPC/SEPC, AOPC, ACMPA)

★ Membre du Comité des pensions
▲ Membre du Comité de vérification
● Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération

ACMPA Association canadienne des maîtres de poste et adjoints
AFPC Alliance de la Fonction publique du Canada
AOPC Association des officiers des postes du Canada
SEPC Syndicat des employés des postes et communications
STTP Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

La biographie des membres indiqués ci-dessus est affichée sur le site retraitescp.com.

Tâches et responsabilités déléguées à des professionnels qualifiés

Les activités de gestion des placements et d'administration du Régime sont déléguées par le Comité des pensions du Conseil aux équipes Division des placements, Finances et Service des pensions de Postes Canada. Ces équipes sont composées de professionnels qualifiés qui ont les connaissances, les aptitudes, les ressources d'information et l'expertise nécessaires pour exécuter leurs fonctions spécialisées. En plus d'être chargé des mandats de placements gérés à l'interne, le Comité des pensions choisit des gestionnaires de placements externes réputés pour exécuter des mandats de placements précis conformément aux énoncés des politiques et des procédures de placement.

Le Comité des pensions fait également appel à des fournisseurs de services externes ayant un savoir-faire spécialisé, tels que des sociétés d'actuaire et des sociétés d'experts-conseils, au besoin. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Régime est administré et soutenu, visitez le site retraitescp.com à la rubrique Aperçu de la gouvernance.

Nos bonnes pratiques de gouvernance

Surveillance

Cette pratique comporte l'évaluation trimestrielle du rendement des placements et des ratios de capitalisation, au besoin. Le rendement du service, les contrats des fournisseurs de services, les gestionnaires de placements (internes et externes) ainsi que les ententes sur les niveaux de service font également l'objet d'une surveillance régulière.

Gestion du risque

Le Conseil a établi un cadre de gestion des risques qui définit le seuil de tolérance au risque du Régime en matière d'administration et de placements. Le cadre guide l'élaboration de stratégies visant l'atteinte des objectifs globaux. De plus, le Comité des pensions consulte le chef de la gestion des risques de la caisse de retraite, qui fournit des conseils sur les possibilités d'exposition aux risques.

Évaluation

Les pratiques de gouvernance sont évaluées sur une base annuelle à l'aide des questionnaires de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR). Le Comité des pensions examine les résultats afin de déterminer la mesure dans laquelle le Régime respecte les principes de l'ACOR en matière de régimes de retraite et les pratiques prudentes de placements, qui répondent aux exigences législatives concernant la norme de conduite requise d'une personne prudente. Visitez le site capsa-acor.org.

Communication

La communication avec les participants aux volets à PD et à CD du Régime se fait au moyen d'un certain nombre de publications et d'initiatives. En 2015, les prescriptions de la loi liées à la communication aux participants ont été respectées par le Rapport aux participants 2014, les relevés personnalisés pour les participants actifs et retraités du volet à PD, l'avis concernant les modifications apportées au Régime et les bulletins *Parlons régime de retraite et Encontact*. Les participants au volet à CD ont reçu des communications additionnelles de la Financière Sun Life, le fournisseur de services liés au volet à CD. La plupart des publications mentionnées ci-dessus ainsi que les états financiers audités du Régime peuvent être consultés à l'adresse retraitescp.com.

Audit

Des audits sont menés régulièrement par des vérificateurs externes indépendants et nos vérificateurs internes. En 2015, une mission de vérification interne a été effectuée sur le procédé interne pour les placements de la caisse de retraite du volet à PD, et les résultats étaient favorables. De plus, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) peut effectuer des examens du plan de gouvernance sur place, de temps à autre.

En 2015, le **groupe de travail pour les communications et consultations (groupe C et C)** a été mis sur pied. Les 12 représentants ont été élus ou nommés conformément au cadre de travail du groupe C et C. Le groupe C et C formulera des commentaires sur la meilleure façon de communiquer avec les participants au Régime et de les consulter. Ce groupe s'est réuni pour la première fois en novembre 2015. La biographie des représentants et la description de leur mandat sont affichées sur le site retraitescp.com à l'onglet Groupe C et C.

Stratégie de gestion du risque

Bon nombre de facteurs peuvent présenter un risque pour la situation financière d'un régime de retraite. Les principaux facteurs sont le risque lié à la capitalisation et le risque lié aux placements.

Trois leviers principaux sont mis à la disposition des répondants des régimes de retraite pour les aider à gérer les risques des régimes :



Politique en matière de capitalisation (cotisations de l'employeur et des employés)



Politique de placement
(stratégies d'amélioration du rendement ou de réduction du risque et stratégies de transfert des risques, comme l'assurance longévité et la souscription de rentes)



Politique sur les prestations
(niveau et type de prestations offertes)

Risque lié à la capitalisation

Le risque lié à la capitalisation est l'un des principaux risques auxquels le Régime est exposé. Il s'agit du risque que les taux de croissance des placements et des cotisations ne soient pas suffisants pour respecter les **obligations au titre des prestations de retraite**, occasionnant ainsi un déficit actuariel. Les facteurs les plus importants liés à ce risque sont les baisses des **taux d'actualisation** et un rendement de placements inférieur aux rendements prévus.

Actuellement, le risque le plus important est lié aux taux d'intérêt. Pour les régimes indexés, comme le Régime de retraite de Postes Canada, il s'agit des taux d'intérêt réels, qui sont les taux d'intérêt nets de l'**inflation**. Le faible niveau des taux d'intérêt des récentes années fait partie des éléments les plus importants de croissance des déficits de solvabilité.

En plus du risque lié aux taux d'intérêt, les placements subissent le risque des marchés, compte tenu du fait que les marchés des capitaux sont imprévisibles. Par conséquent, les rendements ne sont pas garantis et, pour certains types de placements, ils peuvent se révéler assez volatils.

La situation de capitalisation du Régime peut changer assez rapidement si la valeur des actifs nets de placement ou des obligations au titre des prestations de retraite fluctue. Un tel changement entraînerait une non-concordance entre l'actif du Régime et ses obligations.

Placement en fonction du passif : Des études de l'actif et du passif sont menées de temps à autre pour orienter la stratégie de placement du Régime en fonction de facteurs économiques et démographiques. Le Régime continue de prendre de la maturité étant donné que les participants au Régime ont vieilli et que le nombre de retraités a augmenté. L'étude de l'actif et du passif effectuée en 2015 avait pour objectif principal de réduire au minimum la volatilité entre les actifs nets de placement et les obligations au titre des prestations de retraite. Le placement en fonction du passif a été introduit dans ce contexte. Cette stratégie de placement, qui consiste à gérer l'actif du Régime en fonction de son passif, est considérée comme une forme de réduction du risque.

L'intention est de réduire au minimum l'instabilité de la capitalisation – ce qui est essentiellement effectué en tentant de mieux faire correspondre les éléments d'actif du Régime et les éléments du passif. La première étape consiste à majorer la répartition cible des titres à revenu fixe. Deuxièmement, les **obligations** de longue durée (par exemple, les obligations de 14 ou 15 ans) seraient également majorées et correspondraient mieux au passif du Régime. Troisièmement, la répartition cible d'**actifs non traditionnels** (biens immobiliers et infrastructure) serait majorée graduellement pour potentiellement améliorer les rendements à long terme, tout en diversifiant le risque.

Le contexte actuel ne se prête pas à une mise en place complète de la stratégie de placement en fonction du passif parce que les taux d'intérêt sont à un niveau historiquement bas. Si la réduction des risques se produisait trop rapidement, la situation de capitalisation du Régime ne s'améliorerait pas à mesure que les taux d'intérêt se normaliseraient. Par conséquent, une **trajectoire** d'élimination dynamique du risque en 10 étapes a été établie, afin d'entraîner des changements automatiques à la répartition de l'actif lorsque le ratio de solvabilité augmente aux niveaux précisés. Cette approche approuvée assurera un mouvement graduel vers la répartition d'éléments d'actif visée et aura pour effet d'améliorer la situation de capitalisation à mesure que les taux d'intérêt augmentent. Le Régime fera l'objet d'une étude de l'actif et du passif tous les trois ans (ou lorsque le ratio de capitalisation atteint un certain seuil) en vue d'une évaluation et d'un rajustement potentiel de la stratégie de placement.

Le Comité des pensions gère le risque lié à la capitalisation en effectuant un suivi et un examen réguliers du ratio de capitalisation, pour s'assurer que les objectifs de capitalisation sont convenables et que les décisions en matière de placement sont prises conformément à l'Énoncé des politiques et des procédures de placement du volet à PD et tiennent compte des données démographiques et des obligations à long terme du Régime.

Le chef de la gestion des risques de la caisse de retraite veille à la conformité avec les énoncés des politiques et des procédures de placement du Régime qui sont approuvés par le Comité des pensions et qui établissent les lignes directrices régissant les niveaux de risques prudents, en assurant une diversification par classe et type d'actif, entre les secteurs de l'industrie, les secteurs géographiques ou économiques et les styles de gestion, ainsi que par liquidité et **capitalisation boursière**. Les risques involontaires, tels que de fortes expositions ou une grande concentration dans un secteur industriel particulier, sont clairement communiqués au gestionnaire de placement pertinent, de même qu'au directeur des placements et au Comité des pensions.

Risque lié aux placements

Le Régime est exposé à divers risques liés aux placements qui peuvent avoir une incidence défavorable sur les flux de trésorerie, la situation financière et les revenus du Régime. Les risques liés aux placements comprennent les risques applicables aux actions détenues dans le portefeuille boursier, ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit au sein du portefeuille de titres à revenu fixe. Les placements sont exposés au risque de prix et au risque de liquidité. Le risque de prix ou le risque d'évaluation se produit lorsque le prix payé pour un actif est trop élevé. L'équipe de la Division des placements et les gestionnaires de placements externes se penchent longuement sur les mesures financières avant d'investir, afin d'éviter de trop payer. Le risque de liquidité est l'incapacité d'acheter ou de vendre un placement en temps opportun à un prix raisonnable. Une grande partie du total de l'actif dispose d'une liquidité quotidienne et l'équipe de la Division des placements surveille les besoins de financement à court terme sur une base hebdomadaire.

Des placements sont également faits dans des marchés étrangers, alors il y a un risque de change qui est atténué partiellement par des stratégies de **couverture** tactiques. Des mesures supplémentaires sont prises pour réduire au minimum l'incidence défavorable potentielle de ces risques et pour optimiser les gains du portefeuille de placements, afin que le Régime puisse respecter sa promesse envers les participants, soit de leur verser des prestations de retraite, à un coût raisonnable.

Le cadre de gestion des risques guide l'élaboration des stratégies de placement visant l'atteinte des objectifs globaux. À chaque classe d'actif sont associés des risques et des limites, telles que des limites quant à l'exposition aux risques, aux concentrations, aux leviers et aux contreparties. Chacune des classes d'actifs et les expositions aux risques qui s'imposent sont surveillées de près par le chef de la gestion des risques de la caisse de retraite et l'équipe de la Division des placements. Des mesures sont prises au besoin, conformément aux politiques du Régime.

Chaque trimestre, les risques liés aux placements sont examinés par le Comité des pensions et le Comité consultatif de placement, en fonction des rapports fournis par l'équipe de la Division des placements.

Autres risques

Le Régime est confronté à d'autres risques qui ne sont pas de nature financière, comme les facteurs démographiques, y compris la longévité réelle des pensionnés par rapport aux prévisions et les règles entourant la capitalisation des régimes de retraite régis par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* ainsi que d'autres lois et normes applicables. Nous surveillons les tendances du secteur des pensions et les développements au chapitre des dispositions législatives pour prendre les mesures qui s'imposent lorsque des changements surviennent.

Énoncés des politiques et des procédures de placement

Le Comité des pensions a établi deux énoncés des politiques et des procédures de placement pour surveiller et gérer efficacement les risques liés aux placements du Régime.

Le document *Énoncé des politiques et des procédures de placement du volet à prestations déterminées* (EPPP du volet à PD) sert à régir la politique et à diriger les placements de ce volet. L'EPPP du volet à PD précise la gouvernance de la caisse, les caractéristiques du Régime, les passifs, les objectifs en matière de placement, la politique sur la composition de l'actif, les investissements autorisés et les contraintes, ainsi que les autres exigences concernant l'investissement et l'administration de l'actif du volet à PD.

Quant au document *Énoncé des politiques et des procédures de placement – Régimes d'accumulation du capital*, il vise à régir la politique pour la structure de placement des **régimes d'accumulation du capital** offerts par Postes Canada, y compris le volet à CD du Régime. Ce document porte sur la gouvernance de la caisse, la structure de placement et les croyances en matière de placement, de même que les autres exigences liées à l'investissement et à l'administration de l'actif des régimes d'accumulation du capital. Les objectifs en matière de placement indiqués dans l'EPPP des régimes d'accumulation du capital sont réalisés dans le cadre des obligations contractuelles du fournisseur de services liés au volet à CD, la Financière Sun Life.

L'EPPP du volet à PD et l'EPPP des régimes d'accumulation du capital sont examinés et approuvés une fois par année par le Comité des pensions. L'**actuaire** du Régime et les membres du Conseil consultatif des pensions reçoivent un exemplaire de l'EPPP du volet à PD et de l'EPPP des régimes d'accumulation du capital mis à jour après leur approbation. Les EPPP du Régime sont affichés sur le site **retraitescp.com**, à la rubrique Documents de gouvernance.

Nos placements – Volet à PD



Douglas D. Greaves

Vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements

Je suis heureux de déclarer une autre année de bon rendement des placements du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes.

Les actifs nets de placement du Régime totalisent 21,9 milliards de dollars au 31 décembre 2015, par rapport à 20,9 milliards de dollars l'année précédente. Le Régime a affiché un rendement de 7,3 % pour 2015, ce qui est égal au rendement médian des grands régimes de retraite canadiens selon RBC Services aux investisseurs.

À moyen terme, le rendement sur quatre ans était de 11,2 % et à long terme, le rendement sur dix ans était de 6,4 %. Cela se compare favorablement aux **indices de référence** du portefeuille de la caisse, qui se situent à 9,6 % et 5,7 % pour les mêmes périodes. L'évolution de la stratégie du Régime a contribué au succès de ces placements. En gérant activement notre portefeuille, nous avons ajouté 449 millions de dollars à l'actif du Régime en 2015, et 1 257 millions de dollars au cours des dix dernières années, comparativement à l'indice de référence.

En 2015, les **actions** américaines et internationales, les actions de sociétés à capital fermé et les actifs d'infrastructure, les obligations et les biens immobiliers ont affiché des rendements positifs. Reportez-vous aux graphiques des pages 14 et 15.

L'étude de l'actif et du passif annoncée l'an dernier a été effectuée et approuvée par le Conseil d'administration en 2015. L'étude visait à rendre le Régime plus viable en réduisant graduellement la volatilité entre les actifs nets de placement et les obligations au titre des prestations de retraite, tout en maintenant le rendement des placements. L'étude recommandait la mise en place d'une stratégie de placement en fonction du passif en plusieurs étapes pour les cinq à dix prochaines années. À cet effet, une trajectoire a été élaborée en fonction de cibles prédéterminées sur le statut de la capitalisation. À mesure que les cibles seront atteintes, les actions de l'actif du Régime seront graduellement remplacées par des obligations, et la **durée des obligations** sera prolongée pour mieux correspondre aux obligations du Régime et augmenter la pondération d'actifs non traditionnels.

Voici quelques activités qui ont eu une incidence sur les actifs nets de placement du Régime en 2015 :

Les actifs obligataires ont augmenté à la suite de la réduction des actions canadiennes, américaines et internationales et en raison d'une capitalisation additionnelle et de gains des marchés. Conformément à la nouvelle stratégie de placement en fonction du passif, le Régime a établi un portefeuille d'obligations de longue durée, qui est géré à l'interne depuis octobre 2015.

Le Régime continue d'ajouter des actifs non traditionnels, comme des biens immobiliers, des actions de sociétés à capital fermé et des actifs d'infrastructure, dans le cadre de sa stratégie de placements à long terme. Ces éléments d'actif aident à protéger le Régime de la volatilité des marchés financiers.

En 2015, l'augmentation des actions de sociétés à capital fermé et des actifs d'infrastructure est imputable aux gains en devises, aux gains des marchés et à une capitalisation additionnelle. L'actif du Régime continue de se diversifier et d'intégrer des classes d'actifs non traditionnels conformément à sa stratégie. Cette diversification permet au Régime de tirer profit des occasions de croissance dans les marchés des actions et les actifs non traditionnels, tout en maintenant un juste équilibre de titres à revenu fixe en fonction de la participation au Régime et des obligations à long terme.

Le Régime étend son exposition géographique en investissant dans des biens immobiliers aux États-Unis.

Les actifs obligataires de sociétés canadiennes administrés à l'interne ont augmenté de 25 % par rapport à 2014 en raison d'une internalisation de l'administration, d'une capitalisation additionnelle et de gains des marchés. L'administration interne des éléments d'actif réduit les coûts et fournit une plus grande flexibilité.

Objectifs en matière de placement

Le Régime continue de prendre de la maturité étant donné que les participants au Régime vieillissent et que le nombre de retraités augmente. Cette situation nécessite une stratégie de placement en fonction du passif, selon laquelle la composition de l'actif du Régime permet de mieux combler son passif, et le risque lié aux taux d'intérêt est réduit au fil du temps. Nous prévoyons qu'une telle stratégie réduira la volatilité de la situation de capitalisation du Régime. La première étape consiste à accroître les obligations détenues et à prolonger la durée des obligations. Il en découlera une meilleure correspondance entre l'actif et le passif. De plus, les placements non traditionnels augmenteront progressivement en fonction des possibilités d'investissement. La trajectoire est fondée sur des éléments déclencheurs d'une certaine situation de capitalisation. Un changement de composition de l'actif sera effectué lorsqu'une situation de capitalisation prédéterminée sera atteinte.

Les objectifs du Régime en matière de placement consistent à sélectionner la composition de l'actif et le niveau de risque qui conviennent afin de réaliser un rendement qui dépasse l'indice de référence et de répondre aux besoins en capitalisation à long terme du Régime. De solides décisions de placement contribuent à rendre le Régime viable et abordable et aident Postes Canada à respecter sa promesse envers les participants au Régime, soit de leur verser des prestations de retraite, à un coût raisonnable.

À long terme, le rendement des placements est évalué en fonction des objectifs de capitalisation du Régime, ainsi que du **taux de rendement** requis pour que le Régime puisse respecter ses obligations au titre des prestations de retraite envers ses participants, telles qu'elles sont déterminées par l'évaluation actuarielle. À court terme, le Régime utilise un portefeuille de référence pour évaluer le rendement des placements. Le portefeuille de référence du Régime représente le rendement de l'indice du marché pour chacune des classes d'actifs du Régime.

Composition de l'actif

La composition de l'actif du Régime est conçue dans le but de maximiser les occasions de croissance, de réduire au minimum les risques et de répondre aux exigences du cadre de gestion des risques et du document *Énoncé des politiques et des procédures de placement du volet à prestations déterminées* (EPPP du volet à PD), qui a été mis à jour conformément à la stratégie de placement en fonction du passif approuvée par le Conseil. La répartition cible quant à la composition de l'actif du Régime a été rajustée à la baisse, passant de 62,5 % à 60 % d'actions, de biens immobiliers et d'infrastructure, et rajustée à la hausse, passant de 37,5 % à 40 % de titres à revenu fixe dans le cadre de la première étape de mise en œuvre de la stratégie de placement en fonction du passif.

La composition de l'actif est déterminée en vue de fournir au Régime un taux de rendement net à long terme qui est supérieur de 4,5 % au taux d'inflation prévu de 2,25 %, ce qui équivaut à un taux total de 6,75 %. On estime que ce taux peut appuyer les objectifs en matière de placement du Régime ainsi que la croissance de ses obligations au titre des prestations de retraite.

À tout moment, la composition de l'actif peut varier par rapport aux objectifs à long terme. L'EPPP du volet à PD a fixé des limites minimales et maximales afin d'avoir une certaine flexibilité lorsque les conditions du marché changent. La composition de l'actif du Régime, au 31 décembre 2015, était de 62,3 % d'actions, de biens immobiliers et d'infrastructure, et de 37,7 % de titres à revenu fixe. Le rendement élevé en 2015 est dû à l'attribution de la caisse aux actions supérieure à l'objectif.

Le rendement de chaque classe d'actif est évalué par rapport à son propre indice de référence pertinent. En 2015, le Régime détenait des actions américaines pour une valeur près de la limite maximale de sa répartition cible pour ce type de placements. Au cours de l'année, il a réduit sa pondération en actions américaines, canadiennes et internationales, et ce, tout en tirant profit des gains des marchés. Ces gains ont été réattribués aux obligations canadiennes, aux biens immobiliers, à l'infrastructure, aux actions de sociétés à capital fermé et aux actions internationales (autres qu'américaines) à faible capitalisation. L'équipe chargée des placements se fonde sur ses connaissances et son savoir-faire pour administrer le portefeuille conformément à l'orientation fournie par l'EPPP du volet à PD.

Aperçu du marché et rendement du marché des capitaux

Comme dans les années passées, la croissance mondiale était inégale en 2015. L'économie américaine a connu une croissance de 2,4 %, le même taux que l'an dernier, alors que le taux de chômage a chuté à son plus bas niveau depuis avril 2008. L'Europe a affiché un niveau de croissance décevant, malgré la mise en œuvre du programme d'assouplissement quantitatif de la Banque centrale européenne (BCE) en mars 2015. L'économie du Japon a régressé au cœur de son propre programme de relance. La volatilité du marché – le degré selon lequel la valeur du marché fluctue – affiche une tendance à la hausse depuis le mois d'août.

La restructuration de l'économie chinoise, qui passe d'être axée sur les exportations et l'investissement aux produits de consommation intérieurs, se reflète par une diminution du **produit intérieur brut** (PIB) à 6,9 %, soit le taux le plus bas depuis 1990. Ce ralentissement a nui aux économies mondiales, surtout celle du Japon et d'autres pays asiatiques.

Composition antérieure de l'actif

Titres à revenu fixe : 37,5 %
Actions, biens immobiliers et infrastructure : 62,5 %

Nouvelle composition de l'actif

Titres à revenu fixe : 40 %
Actions, biens immobiliers et infrastructure : 60 %



La demande pour les produits de base continue de baisser en raison de la restructuration de la Chine et de la force du dollar américain. Les prix du pétrole continuent de chuter en raison d'une augmentation de l'offre. La situation qui en découle nuit aux économies émergentes et aux pays exportateurs de produits de base, y compris le Canada. En revanche, l'Europe a été affectée parce que la Chine et les marchés émergents comptent pour le quart des exportations de la zone euro.

Dans le cadre d'une mesure très médiatisée, la Réserve fédérale américaine a augmenté les taux d'intérêt de 0,25 % en décembre pour la première fois depuis 2006. Le renforcement des conditions économiques aux États-Unis n'a pas fait grand-chose pour atténuer les préoccupations du marché, selon lesquelles l'augmentation des taux d'intérêt serait prématurée. Le dollar américain a continué de s'apprécier par rapport aux autres devises de pays développés et émergents. Le cours du dollar canadien a diminué par rapport au yen, à l'euro et au dollar américain.

Sur les marchés publics, les actions américaines ont obtenu les rendements les plus élevés, suivies par les actions internationales à faible capitalisation et les titres à revenu fixe.

Les rendements des obligations nominales et des obligations à rendement réel ont été positifs. Les obligations à rendement élevé ont affiché un rendement inférieur en raison de la faiblesse des secteurs liés aux produits de base.

Rendement de la caisse de retraite

Le Régime a affiché un taux de rendement de 7,3 % en 2015, par rapport à son indice de référence fixé à 5,1 %. Ce rendement est égal au rendement médian qu'a observé RBC Services aux investisseurs pour les grands régimes de retraite canadiens.

À moyen terme, le rendement sur 4 ans est de 11,2 % et, à long terme, le rendement sur 10 ans est de 6,4 %. Ce résultat se compare favorablement aux indices de références du portefeuille de la caisse, qui se situent à 9,6 % et à 5,7 % pour les mêmes périodes. L'évolution de la stratégie du Régime a contribué au succès de ces placements.

Les actions de sociétés à capital fermé, les actions américaines et les placements en infrastructure du Régime ont fourni les meilleurs rendements de l'année, suivis par les actions internationales, les biens immobiliers, les obligations et les actions canadiennes.

Les classes d'actifs des actions de sociétés à capital fermé et d'infrastructure ont profité des gains en devises sur les placements libellés en dollars américains et en livres sterling, puisque ces deux devises s'étaient appréciées par rapport au dollar canadien, des augmentations des évaluations des actifs et des revenus reçus. Les actions américaines ont connu une croissance grâce à des gains en devises sur les placements libellés en dollars américains et à des gains en évaluation des actifs.

La classe d'actif des biens immobiliers a profité de la source de revenus qu'elle génère et des légères augmentations des évaluations. Cette classe d'actif offre une protection contre l'inflation et une source de revenus prévisible.

Regard vers 2016

La volatilité de la situation de capitalisation, le mouvement du rendement des placements et les obligations au titre des prestations de retraite feront l'objet d'une surveillance étroite. L'étude de l'actif et du passif et la trajectoire seront mises à jour au moins tous les trois ans ou dès qu'un ratio de capitalisation de 90 % est atteint.

Les placements dans les actifs non traditionnels continueront à croître. Il faudra du temps avant d'atteindre notre répartition visée. L'équipe de la Division des placements est très sélective quant à la qualité des actifs et au prix d'achat de ces placements.

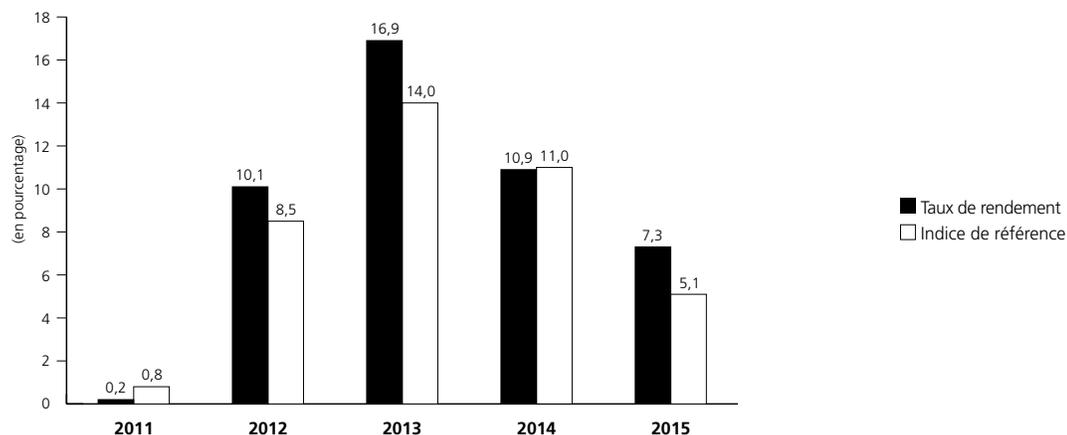
Nous étendrons notre exposition géographique en investissant dans des biens immobiliers européens.

Nous continuerons d'**amener à l'interne un plus grand nombre d'actifs obligataires canadiens administrés à l'externe** en vue de réduire les frais de gestion des placements et d'ajouter de la flexibilité.

Nous continuerons d'**évaluer des stratégies pour les instruments dérivés** visant à augmenter le rendement et à gérer les risques.

Nous maintiendrons notre engagement visant à atteindre les objectifs de capitalisation à long terme du Régime. Au moyen de la répartition de l'actif et de l'atténuation des risques appropriées à l'égard de nos obligations, nous cherchons à obtenir un rendement supérieur au portefeuille de référence, en tenant compte des changements économiques et démographiques. Nous continuerons à mettre en œuvre des stratégies visant à augmenter le rendement sans prendre de risques inutiles.

Taux de rendement par rapport à l'indice de référence



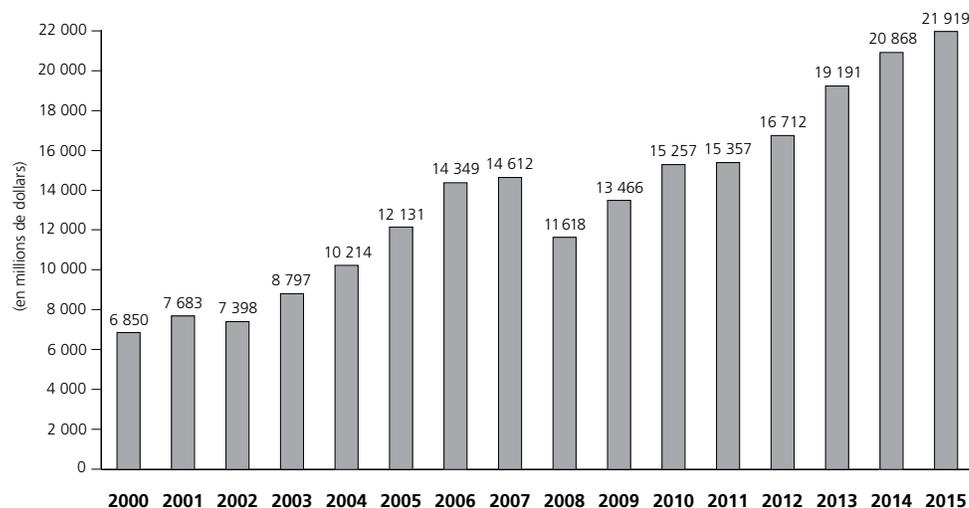
Taux de rendement

	Au cours des 10 dernières années	En 2015
Taux de rendement du Régime	6,4 %	7,3 %
Indice de référence du Régime	5,7 %	5,1 %
Indice de référence du groupe de pairs ¹	6,0 %	7,3 %
Taux de rendement du Régime visé à long terme	6,75 %	

En gérant activement notre portefeuille, nous avons ajouté 449 millions de dollars à l'actif du Régime en 2015, et 1 257 millions de dollars au cours des 10 dernières années, comparativement à l'indice de référence.

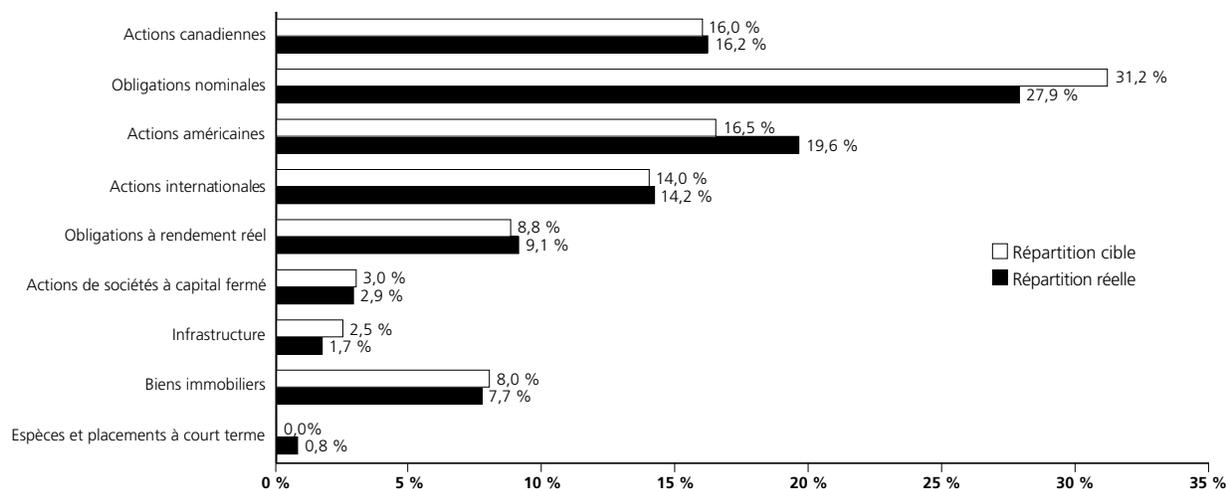
1. Données de RBC Services aux investisseurs fondées sur le rendement des grands régimes de retraite canadiens (plus de 1 milliard de dollars).

Actifs nets de placement



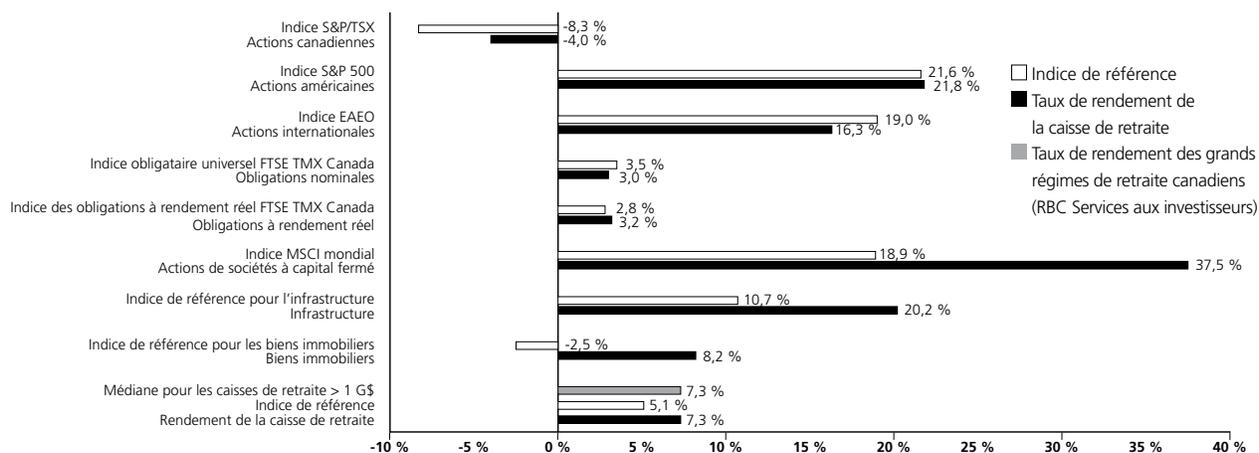
Les actifs nets de placement correspondent à la somme des placements et des créances relatives aux placements, moins les passifs liés aux placements.

Composition de l'actif



Les actions internationales comprennent les marchés émergents. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.

Taux de rendement par classe d'actif et pour l'ensemble du Régime



L'indice de référence pour les biens immobiliers regroupe l'indice des actions TSX, dans une proportion de 50 %, et l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, dans une proportion de 50 %. L'indice de référence pour l'infrastructure regroupe l'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada, dans une proportion de 50 %, et l'indice mondial Morgan Stanley Capital International (MSCI), dans une proportion de 50 %. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.

Coûts de gestion des placements

Tels que mesurés par l'étude comparative de 2014 menée par CEM Benchmarking

	Par tranche de 100 \$ d'actifs moyens
Régime	0,35 \$
Groupe de pairs	0,38 \$

Les coûts des placements du Régime sont inférieurs de 6 millions de dollars à ceux de la moyenne de notre groupe de pairs.

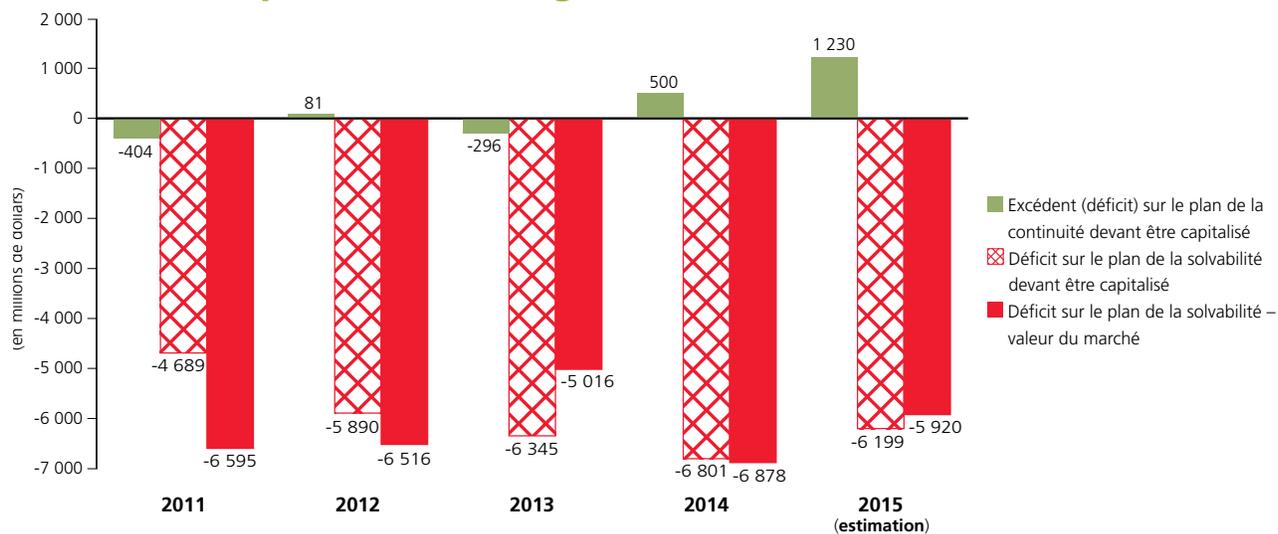
Portefeuille d'actions de plus de 0,25 % de l'actif du Régime

Au 31 décembre 2015 (en millions de dollars)

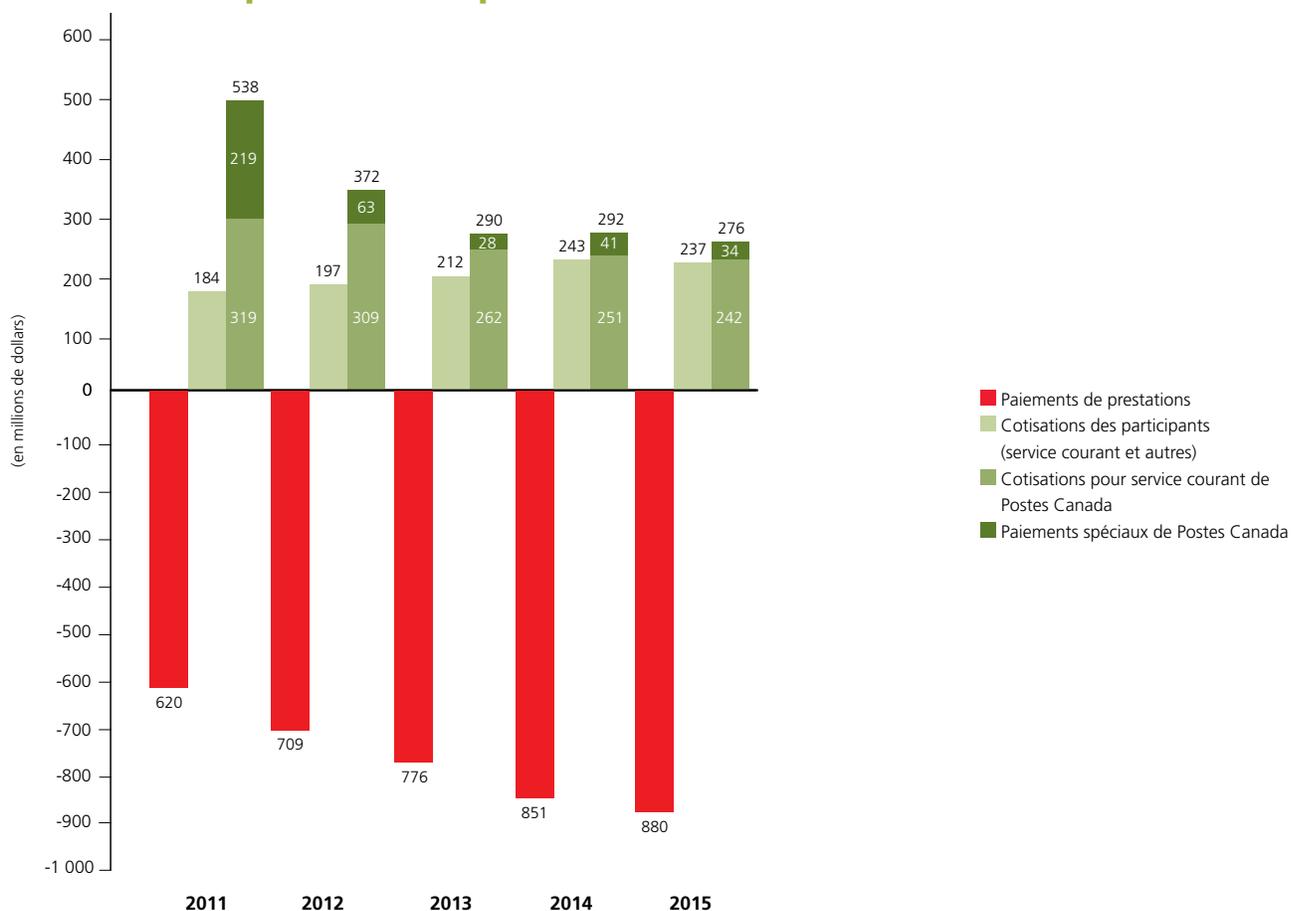
	Valeur du marché	Pourcentage de la caisse
Banque Toronto-Dominion	195 \$	0,89 %
Banque Royale du Canada	189	0,86
Banque de Nouvelle-Écosse	140	0,64
Apple Inc.	125	0,57
Banque de Montréal	106	0,48
Financière Manuvie	100	0,46
Suncor Énergie Inc.	99	0,45
Alphabet Inc.	98	0,45
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	88	0,40
Canadian Natural Resources Itée	80	0,37
Thomson Reuters Corp.	76	0,35
Johnson & Johnson	74	0,34
Enbridge Inc.	73	0,33
Banque Canadienne Impériale de Commerce	67	0,31
Financière Sun Life inc.	65	0,30
Facebook Inc.	65	0,30
Amazon.com Inc.	63	0,29
Pfizer Inc.	62	0,28
JPMorgan Chase & Co.	60	0,28
Bank of America Corp.	57	0,26
Telus Corp.	55	0,25
	1 937 \$	8,85 %

Points saillants de la situation financière – Volet à PD

Situation de capitalisation du Régime



Cotisations et paiements de prestations



Les cotisations de Postes Canada représentent le montant payé après avoir pris en compte l'allègement de la capitalisation du déficit.

Résumé des états financiers

Actif net disponible pour le service des prestations

Le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes a enregistré un rendement de 7,3 % en 2015. À la fin de l'exercice, le Régime affiche 22 005 millions de dollars d'actif net disponible pour le service des prestations (y compris 18 millions de dollars dans le volet à CD), ce qui représente une augmentation de 1 060 millions de dollars par rapport aux 20 945 millions de dollars (y compris 13 millions de dollars dans le volet à CD) disponibles à la fin de 2014.

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

L'augmentation de 1 060 millions de dollars de l'actif net disponible pour le service des prestations est composée du revenu de placements de 1 522 millions de dollars et des cotisations de 519 millions de dollars, moins les paiements de prestations de 882 millions de dollars et les frais de 99 millions de dollars.

Les revenus de placements, qui comprennent les intérêts, les dividendes ainsi que les gains et pertes réalisés ou non réalisés, s'élèvent à 1 522 millions de dollars en 2015, par rapport à 2 083 millions de dollars en 2014.

En 2015, les cotisations au Régime s'élèvent à 519 millions de dollars, comparativement à 540 millions de dollars en 2014, ce qui représente une baisse de 21 millions de dollars.

Les paiements de prestations de retraite pour 2015 s'élèvent à 882 millions de dollars, comparativement à 852 millions de dollars en 2014, ce qui représente une augmentation de 30 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de 7 % du nombre de retraités par rapport à 2014.

Évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite s'élèvent à 19 234 millions de dollars (y compris 18 millions de dollars dans le volet à CD), comparativement à 18 632 millions de dollars (y compris 13 millions de dollars dans le volet à CD) en 2014, ce qui représente une augmentation de 602 millions de dollars. Cette hausse représente les intérêts accumulés sur les obligations au titre des prestations de retraite ainsi que les nouvelles prestations de retraite constituées, partiellement compensés par les prestations de retraite payées en 2015.

(en millions de dollars)	2015			2014		
Méthode comptable	PD	CD	Total	PD	CD	Total
Actif	21 987	18	22 005	20 932	13	20 945
Obligations au titre des prestations de retraite	19 216	18	19 234	18 619	13	18 632

Excédent (déficit)

L'écart entre l'actif disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2015 représente un excédent de 2 771 millions de dollars, tel qu'il est indiqué dans les états financiers, conformément aux normes de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

L'excédent sur le plan de la continuité à la même date est estimé à 1 230 millions de dollars. L'écart entre l'excédent comptable de 2 771 millions de dollars et l'excédent sur le plan de la continuité estimatif de 1 230 millions de dollars correspond à un **ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (ou lissage)** de 1 541 millions de dollars. La méthode de lissage des éléments d'actif comptabilise les gains ou les pertes réalisés sur les placements sur une période de cinq ans afin de réduire au minimum les fluctuations causées par la volatilité du marché. Un tel ajustement actuariel n'est plus permis en tant que méthode d'évaluation aux fins comptables en vertu du chapitre 4600 du Manuel de CPA Canada depuis 2011.

Les états financiers audités, ainsi que les notes afférentes, peuvent être consultés sur le site retraitescp.com ou sur demande.

Rétrospective financière sur cinq ans

Situation financière (en millions de dollars)	2015	2014	2013	2012	2011
Actif					
Placements	21 884 \$	20 824 \$	19 145 \$	16 690 \$	15 283 \$
Créances relatives aux placements	196	212	193	173	118
Cotisations et autres apports à recevoir	110	112	102	108	107
Total de l'actif	22 190	21 148	19 440	16 971	15 508
Passif					
Passif lié aux placements	143	155	139	151	44
Créditeurs et charges à payer	42	48	31	45	33
Total du passif	185	203	170	196	77
Actif net disponible pour le service des prestations	22 005 \$	20 945 \$	19 270 \$	16 775 \$	15 431 \$
Obligations au titre des prestations de retraite et excédent (déficit)					
Obligations au titre des prestations de retraite	19 234 \$	18 632 \$	18 039 \$	16 461 \$	16 570 \$
Excédent (déficit)	2 771	2 313	1 231	314	(1 139)
Total des obligations au titre des prestations de retraite et excédent (déficit)	22 005 \$	20 945 \$	19 270 \$	16 775 \$	15 431 \$
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations (en millions de dollars)					
	2015	2014	2013	2012	2011
Revenus de placements	1 522 \$	2 083 \$	2 849 \$	1 556 \$	32 \$
Cotisations – Répondant					
Service courant	246	254	262	309	319
Paievements spéciaux	34	41	28	63	219
Cotisations – Participants					
Service courant	229	240	207	190	177
Service accompagné d'option et autres	10	5	5	7	7
Total des cotisations	519	540	502	569	722
Moins					
Prestations					
Prestations de retraite et de survivants	800	747	694	624	554
Valeur de transferts et autres	82	105	82	85	66
Total des prestations	882	852	776	709	620
Frais d'administration					
Frais d'administration du Régime	21	19	17	16	15
Frais de placement	78	77	63	56	46
Total des frais d'administration	99	96	80	72	61
Augmentation de l'actif net	1 060 \$	1 675 \$	2 495 \$	1 344 \$	73 \$
Évolution des obligations au titre des prestations de retraite (en millions de dollars)					
	2015	2014	2013	2012	2011
Intérêts sur les obligations au titre des prestations de retraite	1 067 \$	1 035 \$	939 \$	954 \$	928 \$
Prestations de retraite constituées	466	494	486	507	533
Changements au niveau des hypothèses actuarielles	49	(70)	1 069	(704)	(397)
Changements aux dispositions du Régime	–	–	–	–	67
Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	(98)	(14)	(140)	(157)	21
Prestations payées	(882)	(852)	(776)	(709)	(620)
Augmentation (diminution) nette des obligations au titre des prestations de retraite	602 \$	593 \$	1 578 \$	(109) \$	532 \$

Résumé des évaluations actuarielles de la capitalisation – Volet à PD

Postes Canada doit déposer chaque année des évaluations actuarielles du Régime, sur le plan de la continuité et de la solvabilité, auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l'organisme fédéral de réglementation des régimes de retraite. Une évaluation actuarielle est un bilan de santé du Régime. Elle a pour but de déterminer la situation de capitalisation du Régime, sur le plan de la continuité et de la solvabilité, à une date précise. La dernière évaluation actuarielle a été déposée en juin 2015 et a fourni les résultats au 31 décembre 2014.

Résultats de l'évaluation actuarielle sur le plan de la solvabilité

Situation de capitalisation sur le plan de la solvabilité au 31 décembre				
	Résultats estimés pour 2015		Données réelles de 2014	
	En millions de dollars	Ratio de capitalisation	En millions de dollars	Ratio de capitalisation
Actif de solvabilité (valeur du marché)	21 970		20 912	
Obligations sur le plan de la solvabilité	27 890		27 790	
Déficit sur le plan de la solvabilité (selon la valeur du marché de l'actif du Régime)	(5 920)	78,8 %	(6 878)	75,3 %
Déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé (selon la méthode du ratio de solvabilité moyen sur trois ans)	(6 199)	77,8 %	(6 801)	75,5 %

Le déficit sur le plan de la solvabilité selon la valeur du marché de l'actif du Régime a diminué, passant de 6 878 millions de dollars à la fin de 2014 à un déficit estimatif de 5 920 millions de dollars à la fin de 2015. L'amélioration du déficit était principalement due aux gains de placement et à une augmentation du taux d'actualisation réel annuel net, qui est passé de 1,1 % à 1,2 %, utilisé pour évaluer le passif au titre des prestations devant être versées à partir de la caisse de retraite.

Le ratio de solvabilité moyen sur trois ans, utilisé aux fins de l'évaluation, s'est amélioré en 2015, passant de 75,5 % à 77,8 %. Par conséquent, le déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé a diminué, passant de 6 801 millions de dollars à un montant estimatif de 6 199 millions de dollars, en raison de l'augmentation du ratio de solvabilité moyen, contrée en partie par la hausse des obligations au titre des prestations de retraite.

La longévité accrue des participants et le fait qu'ils reçoivent des prestations de retraite plus longtemps exigent que des montants plus élevés soient mis de côté pour capitaliser la caisse de retraite. En règle générale, chaque année supplémentaire de l'espérance de vie ajoute 3,5 % aux obligations au titre des prestations de retraite.

Lorsque les taux d'intérêt sont faibles, plus d'argent doit être mis de côté. Par exemple, vous auriez besoin en moyenne de 1,2 million de dollars si vous preniez votre retraite à 60 ans pour recevoir des prestations de retraite annuelles de 50 000 \$ semblables à celles offertes par notre Régime à un taux d'intérêt de 4 %. Ce montant augmente de plus de 15 % et atteint 1,4 million de dollars, lorsque les taux d'intérêt chutent à 3 %.

Multipliez ce montant par le nombre de participants à notre Régime, et vous pouvez voir qu'un léger changement aux taux d'actualisation a une incidence considérable sur l'ensemble des obligations au titre des prestations de retraite. Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation des obligations au titre des prestations de retraite sur le plan de la solvabilité. De même, une augmentation des taux d'actualisation se traduirait par une diminution des obligations au titre des prestations de retraite.



Résultats de l'évaluation actuarielle sur le plan de la continuité

Situation de capitalisation sur le plan de la continuité au 31 décembre				
	Résultats estimés pour 2015		Données réelles de 2014	
	En millions de dollars	Ratio de capitalisation	En millions de dollars	Ratio de capitalisation
Actif sur le plan de la continuité (valeur lissée)	20 446		19 100	
Obligations sur le plan de la continuité	19 216		18 600	
Excédent sur le plan de la continuité	1 230	106,4 %	500	102,7 %

La situation financière du Régime s'est améliorée en 2015, notamment grâce à des gains de placement d'années antérieures dans la valeur lissée de l'actif, et en raison des rendements et des taux d'intérêt stables en 2015.

Cotisations

Cotisations (en millions de dollars)	2015	2016 ¹
Participants	237	225
Cotisations régulières de Postes Canada	242	240
Paiements spéciaux de Postes Canada ²	34	33
Total des cotisations	513	498

Partage du coût des prestations pour service courant ³ (cotisations régulières)	2015	2016 ¹
Participants	49 %	48 %
Postes Canada	51 %	52 %

1. Estimation.

2. Après avoir pris en compte l'allègement de la capitalisation du déficit.

3. Exclut les cotisations pour les congés non payés et le service accompagné d'option.

Les paiements spéciaux versés par Postes Canada en 2015 et ceux dont on estime le versement en 2016 sont des paiements complémentaires (déficit de transfert). Les paiements complémentaires sont requis pour payer la totalité de la **valeur de transfert** lorsqu'un participant quitte le Régime, puisque le ratio de solvabilité est inférieur à 100 %, et comprennent les paiements complémentaires supplémentaires requis par le BSIF depuis 2014 étant donné l'allègement de la capitalisation du déficit.

Allègement de la capitalisation du déficit

Au cours des dernières années, la faiblesse des taux d'actualisation utilisés aux fins de l'évaluation de la solvabilité a fait augmenter de beaucoup les obligations et les déficits du Régime au titre de la solvabilité. De 2011 à 2013, Postes Canada a utilisé des mesures d'allègement de solvabilité, comme l'autorise la législation sur les régimes de retraite pour tous les régimes réglementés par le gouvernement fédéral.

En février 2014, le gouvernement du Canada a adopté le *Règlement sur la capitalisation du régime de retraite de la Société canadienne des postes*. Le règlement accorde un allègement dispensant Postes Canada de l'obligation d'effectuer des paiements spéciaux au Régime pendant quatre ans (de 2014 à 2017). Pour Postes Canada, ce règlement remplace les mesures d'allègement de solvabilité en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP). Il s'agit d'une période d'allègement temporaire qui reconnaît les défis opérationnels auxquels Postes Canada doit faire face. On s'attend à ce que les paiements spéciaux reprennent en 2018, à la fin de la période d'allègement. Reportez-vous à la page 23 pour en savoir plus.

Allègement (en millions de dollars)	2011	2012	2013	2014	2015
Allègement de solvabilité en vertu de la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i>	433	898	1 179	–	–
Allègement en vertu du <i>Règlement sur la capitalisation du régime de retraite de la Société canadienne des postes</i>	–	–	–	1 269	1 360

L'allègement de la capitalisation du déficit présente d'autres risques potentiels pour le Régime et ses participants. La valeur des actifs du Régime est inférieure à celle à laquelle on pourrait s'attendre si Postes Canada avait les liquidités nécessaires pour effectuer les paiements spéciaux. Il y a donc un risque d'érosion en ce qui concerne les évaluations sur le plan de la solvabilité et sur le plan de la continuité au cours de la période d'allègement. L'incidence sera fonction de facteurs tels que les rendements des placements et les taux d'intérêt. Le Régime peut à l'heure actuelle verser toutes les prestations aux participants à mesure qu'elles deviennent payables, et cela ne devrait pas changer au cours de la période d'allègement. Cependant, Postes Canada doit trouver des solutions à long terme pour faire en sorte que le Régime demeure viable et abordable pour les participants et pour la Société.

Postes Canada et les participants au Régime continuent à verser les cotisations régulières (pour service courant) pendant la période d'allègement. L'allègement ne s'applique qu'aux paiements spéciaux pour la capitalisation du déficit. Postes Canada, à titre de répondante du Régime, est responsable de combler tout déficit du Régime et de s'assurer que le Régime est viable.

Pendant la période d'allègement temporaire, Postes Canada, à titre d'administratrice du Régime, continuera de déposer des évaluations actuarielles annuelles auprès des organismes de réglementation pour surveiller l'état du Régime. Cet état est communiqué à tous les participants au Régime au moins une fois par année.

Sans aucun allègement de la capitalisation, les paiements spéciaux de Postes Canada nécessaires pour capitaliser le déficit se seraient élevés à 1 394 millions de dollars en 2015 (dont 34 millions de dollars versés en paiements complémentaires). Cela aurait porté le montant total des cotisations de Postes Canada à 1 636 millions de dollars en 2015, soit 62 % des salaires donnant droit à pension.

Historique des évaluations actuarielles de la capitalisation

Le BSIF exige qu'une évaluation actuarielle soit effectuée sur le plan de la continuité et de la solvabilité. Avant 2010, les évaluations actuarielles obligatoires de la capitalisation devaient être déposées tous les trois ans, à moins que les régimes n'affichent un déficit sur le plan de la solvabilité. Cependant, les répondants des régimes pouvaient, s'ils le souhaitaient, décider de les déposer à un intervalle moindre. Depuis 2010, les évaluations actuarielles de la capitalisation doivent être déposées chaque année, à moins que la situation de capitalisation ne dépasse 120 %. Postes Canada déposera l'évaluation actuarielle de la capitalisation du Régime pour 2015 d'ici juin 2016.

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Estimation		Évaluations actuarielles de la capitalisation déposées ¹								
	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2007	2006	2005	2004
Sur le plan de la continuité (en supposant que le Régime reste en place)											
Valeur du marché de l'actif	21 987 \$	20 932 \$	19 262 \$	16 775 \$	15 431 \$	15 376 \$	13 576 \$	14 666 \$	14 430 \$	12 211 \$	10 307 \$
Ajustement de lissage de l'actif	(1 541)	(1 832)	(1 527)	(352)	716	488	1 357	(266)	(1 340)	(715)	(103)
Valeur lissée de l'actif	20 446	19 100	17 735	16 423	16 147	15 864	14 933	14 400	13 090	11 496	10 204
Objectif de capitalisation	19 216	18 600	18 031	16 342	16 551	16 039	14 365	13 143	12 097	11 145	10 108
Excédent (déficit)	1 230	500 \$	(296) \$	81 \$	(404) \$	(175) \$	568 \$	1 257 \$	993 \$	\$351 \$	96 \$
Ratio de capitalisation	106,4 %	102,7 %	98,4 %	100,5 %	97,6 %	98,9 %	104,0 %	109,6 %	108,2 %	103,1 %	100,9 %
Hypothèses utilisées pour les évaluations sur le plan de la continuité											
Taux d'actualisation	5,80 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	6,20 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %
Taux d'inflation	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux de rendement réel (net de l'inflation)	3,55 %	3,55 %	3,55 %	3,55 %	3,30 %	3,30 %	3,70 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Sur le plan de la solvabilité (en supposant que le Régime prenne fin à la date de l'évaluation)											
Valeur du marché de l'actif (net des frais de résiliation)	21 970 \$	20 912 \$	19 250 \$	16 763 \$	15 419 \$	15 364 \$	13 573 \$	14 664 \$	14 428 \$	12 209 \$	10 305 \$
Obligations sur le plan de la solvabilité	27 890	27 790	24 266	23 279	22 014	19 056	16 777	14 215	14 145	13 410	11 338
Sur le plan de la solvabilité –											
Valeur du marché											
Excédent (déficit)	(5 920) \$	(6 878) \$	(5 016) \$	(6 516) \$	(6 595) \$	(3 692) \$	(3 204) \$	449 \$	283 \$	(1 201) \$	(1 033) \$
Ratio de solvabilité	78,8 %	75,3 %	79,3 %	72,0 %	70,0 %	80,6 %	80,9 %	103,2 %	102,0 %	91,0 %	90,9 %
Sur le plan de la solvabilité –											
Capitalisation requise											
Excédent (déficit)	(6 199) \$	(6 801) \$	(6 345) \$	(5 890) \$	(4 689) \$	(3 204) \$	(1 847) \$	449 \$	283 \$	(1 201) \$	(1 136) \$
Ratio de solvabilité	77,8 %	75,5 %	73,9 %	74,7 %	78,7 %	83,2 %	89,0 %	103,2 %	102,0 %	91,0 %	90,0 %
Hypothèses utilisées pour les évaluations sur le plan de la solvabilité											
Taux d'actualisation (taux de rendement réel, net de l'inflation)											
Pour les valeurs de transfert											
Taux pour les											
10 premières années ²	1,30 %	1,30 %	1,70 %	1,10 %	1,30 %	1,70 %	2,10 %	2,50 %	2,25 %	2,00 %	2,50 %
Taux après 10 ans ²	1,80 %	1,60 %	2,30 %	1,30 %	1,60 %	2,30 %	2,70 %	2,50 %	2,25 %	2,25 %	3,25 %
Pour les rentes viagères	1,20 %	1,10 %	1,80 %	1,50 %	1,60 %	2,20 %	2,70 %	3,00 %	2,50 %	2,25 %	2,50 %

1. Une évaluation actuarielle de la capitalisation pour l'exercice 2008 n'était pas requise par le BSIF.

2. 15 ans avant 2005.

Questions et réponses sur l'évaluation actuarielle – Volet à PD

Qu'est-ce qu'une évaluation actuarielle et qu'est-ce qu'elle permet de déterminer?

Une évaluation actuarielle est en quelque sorte le bilan de la situation financière à long terme d'un régime de retraite à une date précise. Les services d'un actuaire indépendant sont retenus par le Conseil d'administration de Postes Canada pour effectuer une évaluation actuarielle. L'évaluation compare les actifs du régime aux obligations au titre des prestations de retraite pour déterminer s'il y a un excédent ou un déficit de fonds pour couvrir la valeur des prestations de retraite accumulées.

Les obligations au titre des prestations de retraite représentent le coût des prestations de retraite futures, en fonction des gains ouvrant droit à pension et du service ouvrant droit à pension des participants au régime à la date de l'évaluation. Pour calculer ces obligations, l'actuaire avance des hypothèses au sujet de l'avenir, telles que l'inflation prévue, les taux de rendement sur les actifs investis, les augmentations salariales, l'âge de retraite, l'espérance de vie et plusieurs autres facteurs.

Le BSIF exige qu'on effectue une évaluation actuarielle à la fois sur le plan de la continuité et sur le plan de la solvabilité. Ces évaluations examinent la stabilité du régime de retraite dans des conditions hypothétiques, afin de protéger les intérêts des participants au régime.

Qu'est-ce qu'une évaluation sur le plan de la continuité?

L'évaluation sur le plan de la continuité suppose qu'un régime de retraite continue ses opérations et a une viabilité à plus long terme. Elle permet de déterminer si le régime possède assez d'actifs pour payer les prestations de retraite qui devront être versées pour le service accumulé jusqu'à présent. Elle permet aussi de déterminer le montant des cotisations requises qui doivent être versées par les participants et par le répondant du régime pour couvrir le **coût des prestations pour service courant**.

Qu'est-ce qu'une évaluation sur le plan de la solvabilité?

L'évaluation sur le plan de la solvabilité suppose qu'un régime de retraite cesse ses opérations à la date de l'évaluation. Ce test permet aux autorités réglementaires des régimes de retraite de vérifier que, dans une telle situation improbable, les participants au régime recevront le plein montant qui leur est dû à la date de l'évaluation. Cette évaluation est donc faite à court terme et son résultat dépend grandement du niveau des taux d'intérêt du marché au moment de l'évaluation. L'évaluation sur le plan de la solvabilité est effectuée en fonction de la valeur du marché. Elle évalue la valeur de l'actif du régime à la date de l'évaluation et est utilisée dans le cas d'une liquidation du régime. Elle est également effectuée en fonction de la capitalisation, en se servant d'une méthode du ratio de solvabilité moyen sur trois ans. Cette méthode atténue les effets de la volatilité du marché à court terme et est utilisée aux fins de capitalisation.

Qu'arrive-t-il s'il y a des déficits?

Si une évaluation actuarielle indique un déficit sur le plan de la solvabilité (une insuffisance des actifs du régime par rapport aux obligations sur le plan de la solvabilité), le répondant du régime est tenu de verser des paiements spéciaux au régime pour éliminer ce déficit, en fonction du déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé, sur une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans. Le répondant peut demander l'autorisation de recourir à des mesures d'allègement de solvabilité, si de telles mesures sont disponibles.

Si une évaluation actuarielle indique un déficit sur le plan de la continuité (une insuffisance des actifs du régime par rapport aux obligations au titre des prestations sur le plan de la continuité), le répondant est tenu de verser des paiements spéciaux au régime pour éliminer ce déficit, sur une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans.

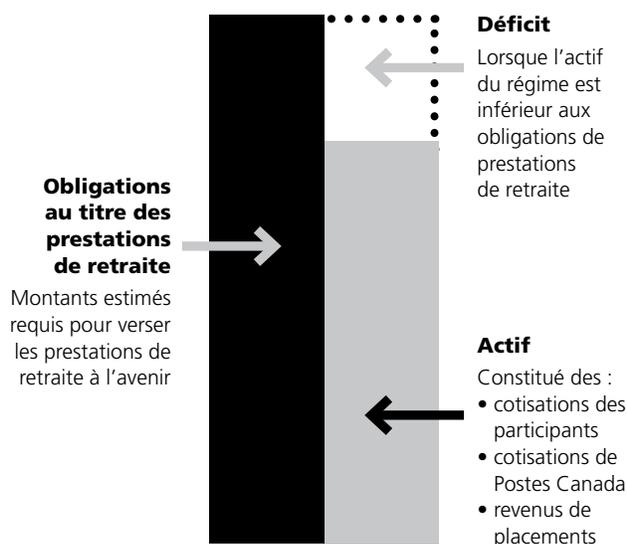
Pour une année donnée, les répondants de régimes de retraite sont tenus de verser les fonds nécessaires pour combler le montant du coût des prestations pour service courant qui n'est pas couvert par les cotisations des employés. S'il y a des déficits, les répondants doivent également verser des paiements spéciaux afin de les réduire, de la manière décrite ci-dessus, à moins qu'on n'ait recours à des mesures d'allègement de solvabilité.

En quoi consistent les mesures d'allègement de solvabilité?

Depuis 2011, tous les régimes de retraite à prestations déterminées assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* peuvent bénéficier de mesures d'allègement de solvabilité, y compris ceux des sociétés d'État telles que Postes Canada, s'ils ont obtenu l'approbation du ministre des Finances et de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement. Ces mesures aident les répondants de régimes à respecter leurs obligations de capitalisation en atténuant l'incidence de la conjoncture économique à court terme. Le montant maximal de l'allègement ne peut pas dépasser 15 % de la valeur du marché des actifs du régime établie à la fin de son exercice le plus récent. Les mesures d'allègement n'atténuent ou n'annulent pas l'obligation de Postes Canada d'assurer la capitalisation intégrale du Régime, et la Société demeure responsable de la capitalisation de tout déficit.

Le gouvernement du Canada a mis en place un nouveau règlement. Qu'est-ce que cela signifie pour Postes Canada?

En février 2014, le gouvernement du Canada a adopté le *Règlement sur la capitalisation du régime de retraite de la Société canadienne des postes*. Il accorde un allègement dispensant Postes Canada de l'obligation d'effectuer des paiements spéciaux au Régime pendant quatre ans (de 2014 à 2017).



Glossaire

Actif(s) : Éléments ayant une valeur monétaire, notamment des espèces, des actions, des obligations et des biens immobiliers.

Actifs non traditionnels : Portefeuille d'éléments d'actifs considérés non traditionnels, notamment l'infrastructure et les biens immobiliers. Les actifs non traditionnels sont moins liquides que les placements traditionnels et conviennent mieux à des horizons de placement à plus long terme. Ils offrent également une protection contre l'inflation pour les régimes de retraite indexés.

Actions : Actions ordinaires ou privilégiées représentant un droit de participation à une société et le droit de recevoir des dividendes découlant des bénéfices. Les actions de sociétés à capital fermé sont des actions qui ne sont pas cotées en bourse.

Actuaire : Professionnel chargé de calculer les obligations des régimes de retraite et le coût des prestations de retraite. En vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, tous les rapports actuariels doivent être préparés par un Fellow de l'Institut canadien des actuaires.

Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (ou lissage) : Différence entre le rendement réel et l'hypothèse actuarielle pour le rendement des actifs du régime qui est ensuite amortie sur une période de cinq ans. Méthode d'évaluation couramment utilisée par les régimes de retraite pour les évaluations sur le plan de la continuité, le lissage équilibre les hauts (gains) et les bas (pertes) du rendement des placements. Cette méthode permet de stabiliser les résultats afin d'éviter d'importants changements aux cotisations (à la hausse ou à la baisse) d'une année à l'autre, tant pour les employés que pour l'employeur. Le lissage est un concept semblable aux plans à versements égaux pour les factures des services publics.

Capitalisation boursière : Évaluation d'une société établie sur la base de ses actions en circulation.

Coût des prestations pour service courant : Obligation au titre des prestations de retraite additionnelle créée pendant l'année qui vient, ce qui se traduit par une autre année décomptée pour les employés qui cotisent au régime.

Couverture : Réduction du risque d'un placement au moyen d'un placement de compensation.

Durée des obligations : Mesure approximative de la sensibilité d'un portefeuille d'obligations aux variations de taux d'intérêt, exprimée en années. Il s'agit d'une moyenne pondérée de la durée de chaque coupon et paiement de capital.

Fonds axés sur une date d'échéance : Fonds dont la composition de l'actif est choisie en fonction d'une échéance précise, telle que la date de départ à la retraite. Ce type de fonds passe automatiquement à une composition de l'actif de plus en plus prudente à mesure que l'échéance du fonds approche.

Hypothèses actuarielles : Facteurs utilisés par un actuaire pour prévoir des événements futurs incertains ayant une incidence sur le coût des prestations de retraite. Il s'agit, par exemple, de l'estimation des intérêts et des revenus de placement, de l'inflation, des taux de mortalité et des tendances de retraite.

Indice de référence : Point de référence utilisé comme base pour l'évaluation ou la comparaison. Un indice peut être utilisé comme indice de référence pour mesurer ou comparer le rendement d'un groupe semblable d'actifs.

Inflation : L'inflation se produit lorsque le pouvoir d'achat diminue en raison de la hausse de prix des produits et services.

Lissage : Voir la définition du terme « Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (ou lissage) ».

Obligations : Titres de créance émis par une société ou une administration publique, par lesquels cette société ou cette administration publique promet au détenteur le remboursement du capital et d'un intérêt stipulé, dans un délai fixe. Effectuer un placement en obligations s'apparente à prêter de l'argent à une administration publique ou à un organisme.

Obligation(s) ou passif au titre des prestations de retraite : Valeur actuarielle des prestations de retraite pour le service complété jusqu'à une date déterminée, calculée à partir d'hypothèses actuarielles.

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur marchande totale de tous les biens et services produits dans les limites géographiques d'un pays au cours d'une année donnée. Le PIB équivaut au résultat total de l'investissement des consommateurs et des dépenses gouvernementales, additionné du montant de la valeur des exportations moins la valeur des importations.

Ratio de solvabilité moyen : Méthode servant à mesurer la solvabilité à l'aide de la moyenne des résultats sur trois ans. Cette méthode atténue les effets de la volatilité du marché à court terme et est utilisée aux fins de capitalisation.

Régime d'accumulation du capital : Instrument de placement ou d'épargne donnant droit à une aide fiscale et permettant aux participants de prendre des décisions d'investissement parmi les options offertes par l'instrument.

Rendement(s) : Intérêts (rajustés en fonction de l'amortissement des escomptes ou des primes) ou revenus de dividendes liés au coût d'un placement dans des obligations ou des actions.

Taux d'actualisation : Taux d'intérêt à long terme utilisés pour calculer les obligations au titre des prestations de retraite.

Taux de rendement : Profit ou perte provenant d'un placement, sur une période donnée, normalement exprimé en pourcentage du placement initial. Le rendement réel est celui qui a été rajusté en fonction de l'inflation. Le rendement net est celui qui a été rajusté en fonction des dépenses.

Trajectoire : Répartition graduelle, étape par étape, d'actifs effectuée en fonction de cibles prédéterminées selon la situation de capitalisation. Cette approche est conçue pour remplacer graduellement certains éléments dont la pondération en actions est importante par des titres à revenu fixe à long terme. Le mouvement d'une répartition d'actifs à une autre est activé par un élément déclencheur – la situation de capitalisation du régime – jusqu'à l'obtention de la répartition désirée.

Valeur de transfert : Valeur estimée des prestations de retraite futures exprimée en dollars courants. Il s'agit d'un calcul basé sur des hypothèses actuarielles et les taux d'intérêt du marché qui pourraient fluctuer avec le temps.

Ce rapport, les états financiers audités et d'autres renseignements à propos du Régime peuvent être consultés sur le site retraitescp.com.

Avez-vous des suggestions pour le présent rapport ou d'autres publications portant sur la pension? Envoyez-nous un courriel à l'adresse pension.services@postescanada.ca.

Renseignements

Service des pensions de Postes Canada

Questions concernant le Régime



1 877 480-9220
1 866 370-2725 (ATS)
613 683-5909 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)



De 8 h à 18 h (heure de l'Est)
Du lundi au vendredi



retraitescp.com



CENTRE DU RÉGIME DE RETRAITE
CP 2073
MISSISSAUGA ON L5B 3C6

RBC Services aux investisseurs

Questions concernant le versement des prestations de retraite



1 800 876-4498



De 8 h à 20 h (heure de l'Est)
Du lundi au vendredi



SERVICE DE PAIEMENT DES PRESTATIONS
5E ÉTAGE AILE EST
1 PLACE VILLE MARIE
MONTRÉAL QC H3B 1Z3